

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2020-02-10 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 10^e jour du mois de février deux mille vingt à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Bruno Cormier à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain (absent)
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard (absent)
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Rés.2020-02-018

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2020
5. Adoption des comptes payés du mois de janvier 2020
6. Dépôt de la liste des contrats de 2 000 \$ et plus et la liste des contrats de plus de 25 000 \$
7. Assemblée de consultation, règlement de concordance MRC (schéma d'aménagement)
8. Adoption règlement de concordance MRC (schéma d'aménagement)
9. Autorisation dépense hôtel de ville, Construction pi2
10. Autorisation dépense hôtel de ville, Denis Gignac inc.
11. Autorisation dépense hôtel de ville, Martin Moreau Entrepreneur Peintre inc.
12. Tarifs camp de jour 2020

13. Engagement pompier volontaire, madame Mélissa Darveau
14. Participation financière au service de Transports adapté de Portneuf pour l'année 2020
15. Inscription congrès de l'ADMQ, directeur général
16. Campagne financement, Groupe Scouts Portneuf
17. Contribution Chevaliers de Colomb – Conseil 6290 Portneuf inc.
18. Appui de la démarche de l'Association des loisirs, programme Plein air de proximité
19. Autorisation de passage, Défi des Demois' Ailes
20. Autorisation de passage, Cyclo-Défi contre le cancer
21. Autorisation de passage, Randonnée Jimmy Pelletier
22. Autorisation de passage, Défi Challenge Québec
23. Émission d'obligations
24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19 : 32 Fin : 19 : 58

Rés.2020-02-019

Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2020.

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 13 janvier 2020 soit accepté tel que présenté.

Rés.2020-02-020

Adoption des comptes payés du mois de janvier 2020

Attendu que conformément aux articles 5 et 5.1 du Règlement 117-2 déléguant au directeur général, au directeur général adjoint et au trésorier le pouvoir d'autoriser le paiement de dépenses et de contrats conclus conformément à ce règlement;

Attendu que les paiements de dépenses et de contrats conclus sans délégation de pouvoir ont été autorisés par le conseil lors de séances précédentes;

Le trésorier a déposé aux membres du conseil de la Ville de Portneuf la liste des chèques émis ou des comptes payés en date du 10 février 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 10 février 2020 totalisant la somme de 179 244.52 \$.

Je, Louis Ouellet, trésorier, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Louis Ouellet, trésorier

Rés.2020-02-021 Dépôt de la liste des contrats de 2000 \$ et plus et la liste des contrats de plus de 25 000 \$

La liste des contrats de 2 000 \$ et plus avec un total de plus de 25 000 \$ ainsi que la liste des contrats de plus de 25 000 \$ sont déposées au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 10 février 2020.

Rés.2020-02-022 Assemblée de consultation, règlement de concordance MRC (schéma d'aménagement)

Monsieur le maire suppléant explique le projet du règlement 236 « Modifiant le plan d'urbanisme numéro 115, le règlement de lotissement numéro 114 ainsi que le règlement de zonage numéro 116 afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 390 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf ». Ce règlement a pour but d'assurer la concordance avec le règlement numéro 390 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf. Il vise plus particulièrement à :

- Modifier la carte des grandes affectations du territoire apparaissant au plan d'urbanisme de manière à attribuer une affectation résidentielle rurale à un espace adjacent à la rue Saint-Charles ayant été reconnu comme un îlot déstructuré de la zone agricole dans le cadre de la décision à portée collective numéro 413400 rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec le 4 janvier 2019;
- Modifier le règlement de lotissement de manière à revoir les dispositions particulières applicables aux zones résidentielles de faible densité en milieu agricole (Ra/a) correspondant à des îlots déstructurés de la zone agricole;
- Modifier le règlement de zonage de manière à apporter des ajustements aux normes particulières applicables à l'implantation de nouvelles résidences à l'intérieur des zones agricoles dynamique (A), agroforestières (Af) et résidentielle de faible densité en milieu agricole (Ra/a);
- Modifier le plan de zonage en concordance avec la modification apportée à la carte des grandes affectations du territoire du plan d'urbanisme.

Suite à la présentation par monsieur le maire suppléant et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2020-02-023 Adoption règlement de concordance MRC (schéma d'aménagement)

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 236 « Modifiant le plan d'urbanisme numéro 115, le règlement de lotissement numéro 114 ainsi que le règlement de zonage numéro 116 afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 390 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf » soit adopté.

Rés.2020-02-024 Autorisation dépense hôtel de ville, Construction pi2

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à majorité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 18 960 \$ plus les taxes applicables à Construction pi2 pour la réalisation de travaux de réfection du bâtiment municipal sis au 655, avenue de l'Église dans le cadre du projet de relocalisation de l'hôtel de ville.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 208.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est acceptée avec trois voix favorables et une voix défavorable. Madame la conseillère Chantale Hamelin enregistre sa dissidence

Rés.2020-02-025 Autorisation dépense hôtel de ville, Denis Gignac inc.

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à majorité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 8 137 \$ plus les taxes applicables à Denis Gignac inc. pour la réalisation de travaux d'électricité (câblage, éclairage et chauffage) dans le bâtiment municipal sis au 655, avenue de l'Église dans le cadre du projet de relocalisation de l'hôtel de ville.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 208.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est acceptée avec trois voix favorables et une voix défavorable. Madame la conseillère Chantale Hamelin enregistre sa dissidence.

Rés.2020-02-026 Autorisation dépense hôtel de ville, Martin Moreau Entrepreneur Peintre inc.

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à majorité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 6 400 \$ plus les taxes applicables à Martin Moreau Entrepreneur Peintre inc. pour la réalisation de travaux de peinture dans le bâtiment municipal sis au 655, avenue de l'Église dans le cadre du projet de relocalisation de l'hôtel de ville.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 208.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est acceptée avec trois voix favorables et une voix défavorable. Madame la conseillère Chantale Hamelin enregistre sa dissidence.

Rés.2020-02-027 Tarifs camp de jour 2020

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte les tarifs d'inscription 2020 au camp de jour :

Coût saison complète, sans service de garde, 1 ^{er} enfant d'une même famille (résident)	375,00 \$
Coût saison complète, sans service de garde, 2 ^{ème} enfant d'une même famille (résident)	281,25 \$
Coût saison complète, sans service de garde, 3 ^{ème} enfant d'une même famille (résident)	211,25 \$
Coût saison complète, sans service de garde (non résident)	685,00 \$
Coût hebdomadaire (résident)	50,00 \$
Coût hebdomadaire (non résident)	90,00 \$
Tarif service de garde, 2 périodes (achat minimum de 2 périodes)	9,00 \$
Tarif service de garde, 10 périodes (1 semaines)	45,00 \$
Tarif service de garde, 70 périodes (tout l'été : 7 semaines) 1 ^{er} enfant d'une même famille	248,50 \$
Tarif service de garde, 80 périodes (tout l'été : 8 semaines)	320,00 \$
Tarif service de garde, 70 périodes (tout l'été : 7 semaines) par enfant additionnel d'une même famille	270,00 \$
Tarif service de garde, 80 périodes (tout l'été : 8 semaines) par enfant additionnel d'une même famille	240,00 \$
Tarif camp ados	250,00 \$

Rés.2020-02-028 Engagement pompier volontaire, madame Mélissa Darveau

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf procède à l'embauche de madame Mélissa Darveau à titre de pompier volontaire, en date du 10 février 2020, selon les taux et conditions précisés dans la grille salariale 2019-2021 adoptée par la résolution #2019-01-031.

QUE cette embauche est assujettie à une période de probation de 3 mois, prenant effet en date du 10 février 2020.

Rés.2020-02-029 Participation financière au service de Transport adapté de Portneuf pour l'année 2020

Considérant que toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transports en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48.39 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12);

Considérant que le Service de transport adapté de Portneuf est pris en charge par la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 1^{er} juillet 2011;

Considérant que l'administration et les opérations du Service de transport adapté de Portneuf ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06-2011) lors de sa séance régulière du 15 juin 2011;

Considérant que, le 12 mars 2018, par la résolution #2018-03-070, la Ville de Portneuf a pris part au renouvellement de cette entente qui prendra fin le 31 décembre 2024;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf confirme l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2020.

QUE la Ville de Portneuf confirme sa participation financière annuelle pour 2020 au montant de 6 642 \$.

Rés.2020-02-030 Inscription Congrès de l'ADMQ 2020, directeur général

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 555 \$ taxes en sus et la participation de monsieur Mathieu Gingras au Congrès de l'association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra les 17, 18 et 19 juin 2020 au Centre des congrès de Québec.

QUE tous les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2020-02-031 Campagne financement, Groupe Scouts Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser une contribution financière au montant de 750.00 \$ au Groupe Scouts Portneuf.

Rés.2020-02-032 Contribution Chevaliers de Colomb – Conseil 6290 Portneuf Inc.

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser un soutien financier au montant de 3 000 \$ aux Chevaliers de Colomb – Conseil 6290 Portneuf inc.

Rés.2020-02-033 Appui de la démarche de l'Association des loisirs, programme Plein air de proximité

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf soutienne l'Association des loisirs de Portneuf afin de procéder au dépôt d'une candidature conjointe dans le cadre du programme « Plein air de proximité » du ULS de la Capitale Nationale.

QUE madame Anaïs Jardon, directrice du service des loisirs et administratrice de l'Association des loisirs de Portneuf, soit dûment autorisée à procéder au dépôt de cette candidature et à représenter la Ville auprès de l'ULS de la Capitale-Nationale, en plus d'être autorisée à signer au nom de la Ville tout document ou entente en lien avec le programme « Plein air de proximité ».

Rés.2020-02-034 Autorisation de passage, Défi des Demois'Ailes

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage du Défi des Demois'Ailes sur son territoire le 11 juillet 2020.

Rés.2020-02-035 Autorisation de passage, Cyclo-Défi Enbridge contre le cancer

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage du Cyclo-Défi Enbridge contre le cancer sur son territoire le 12 juillet 2020.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'utilisation du terrain à côté du puits Provencher comme aire de repos pour les cyclistes.

Rés.2020-02-036 Autorisation de passage, Randonnée Jimmy Pelletier

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage de la Randonnée Jimmy Pelletier sur son territoire le 4 juillet 2020.

Rés.2020-02-037 Autorisation de passage, Défi Challenge Québec

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage du Défi Challenge Québec sur son territoire le 16 mai 2020.

Rés.2020-02-038 Émission d'obligations

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 138, 148, 195, 153, 208, 209, 210, 228 et 198, la Ville de Portneuf souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Portneuf a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 24 février 2020, au montant de 7 366 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

382 000 \$	1,85000 %	2021
391 000 \$	1,85000 %	2022
400 000 \$	1,90000 %	2023
410 000 \$	1,95000 %	2024
5 783 000 \$	2,00000 %	2025

Prix : 99,10700 Coût réel : 2,19984 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

382 000 \$	1,80000 %	2021
391 000 \$	1,80000 %	2022
400 000 \$	1,85000 %	2023
410 000 \$	1,90000 %	2024
5 783 000 \$	1,90000 %	2025

Prix : 98,45900 Coût réel : 2,26010 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

382 000 \$	1,90000 %	2021
391 000 \$	1,90000 %	2022
400 000 \$	1,90000 %	2023
410 000 \$	1,95000 %	2024
5 783 000 \$	2,00000 %	2025

Prix : 98,66531 Coût réel : 2,30716 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 7 366 000 \$ de la Ville de Portneuf soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20 :20 Fin : 20 : 47

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 48 hres.

Maire suppléant

Greffière